

# ORDRE DU JOUR

---

Pour vendredi, 2 décembre 1949

**N° 1.**

30 novembre—Prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (J-5), intitulé: "Loi concernant la défense nationale".—(L'honorable sénateur Hayden.)

**N° 2.**

1<sup>er</sup> décembre—Prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Transports et communications au Bill (12), intitulé: "Loi instituant la Société canadienne des télécommunications transmarines".—(L'honorable sénateur Gouin.)

**N° 3.**

30 novembre—Deuxième lecture du Bill (185), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1939 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies".—(L'honorable sénateur Robertson.)

**N° 4.**

1<sup>er</sup> décembre—Deuxième lecture du Bill (65), intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1946 sur les juges".—(L'honorable sénateur Robertson.)

**N° 5.**

1<sup>er</sup> décembre—Deuxième lecture du Bill (210), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Banque d'expansion industrielle".—(L'honorable sénateur Robertson.)

**N° 6.**

3 novembre—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Roebuck—Que le gouvernement soit requis de soumettre à la prochaine Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution le projet d'amendement suivant concernant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

1. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, est modifié par l'adjonction de la Partie suivante, qui sera connue comme: "Bill canadien des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales":

## XII

148. Tout individu est recevable à jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales ci-énumérés, et nonobstant toute disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, ou de toute loi qui le modifie, il n'est pas loisible au Parlement du Canada ou à la Législature de quelque province de faire des lois qui violent ces droits et libertés.

### Article 1<sup>er</sup>

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle.